

L'hibernation des hérissons



Hérisson commun - Crédit : Ornella ALBERTI

L'hibernation des hérissons

Démarrons l'automne avec un article piquant en lien avec l'Atlas de la Biodiversité Communale !

Le hérisson, petite boule de piques, après avoir chassé tout l'été, se trouva fort fatigué lorsque le froid fut venu ! Mais pour dormir serein, quelques étapes sont nécessaires.

L'hibernation est un processus que l'on retrouve chez beaucoup de Mammifères. Cela consiste en la réduction de l'activité pour conserver son énergie à un moment où la nourriture se fait rare mais aussi pour la reproduction et la croissance de l'animal en lien avec des modifications environnementales (la baisse des températures extérieures et de la durée du jour).

Elle s'accompagne d'une perte de poids importante. De ce fait, le hérisson fait des réserves de graisse jusqu'au mois d'octobre ou novembre, tout en préparant un nid où hiberner. Afin de leur faciliter la vie lors de cette période de grande fragilité, laissez dans votre jardin un tas de feuilles ou de bois morts qui pourra lui servir d'abri contre le vent et le froid de l'hiver.

Lorsque les températures passent en dessous de 10°C, le hérisson s'installe dans son nid douillet et entre en hibernation. Son rythme cardiaque ralentit, sa température corporelle descend jusqu'à 5°C. Des phases d'éveil peuvent survenir naturellement, mais n'allez pas le déranger pour lui éviter des pertes d'énergie inutiles.

Au mois d'avril, lorsque les températures se réchauffent et que les jours s'allongent, les hérissons se réveillent, d'abord les mâles, puis les femelles. Vous pouvez les aider à reprendre leur activité en déposant de l'eau et de la nourriture (croquettes pour chien, pour chat ou spécialement pour hérisson). À partir de ce moment vous pourrez alors retirer les tas de feuilles ou de branches que vous aviez laissé, tout en surveillant que l'animal ne s'y cache plus.

N'oubliez pas que le hérisson est un auxiliaire des jardins, se nourrissant de limaces, d'escargots, d'insectes et de vers de terre. Prenez-en soin en bannissant les produits phytosanitaires et les anti limaces. Vous trouverez d'autres informations sur cette espèce en consultant cet avis de recherche : http://www.seine-et-marne-environnement.fr/ABC_ressources/Avis/A4_ADR_ROUGE_HERISSON_GENERIQUE_octobre2021.pdf

Transmettez nous sa présence à l'adresse mail dédiée de l'Atlas de la Biodiversité Communale : ABC@seme-id77.fr, en envoyant : la date de l'observation, les espèces et le nombre d'individus, le nom de l'observateur et le lieu (si possible l'adresse). Pour les plus audacieux, vous pourrez saisir vos observations directement sur la base de données naturalistes Géonature Île-de-France (<https://geonature.arb-idf.fr>). Chacune des observations servira à améliorer les connaissances de votre commune !



Siham MESLI

Stagiaire ABC